



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D7 - Maison de Santé Pluridisciplinaire – Acquisition de la Maison médicale de la Source**

**Date de convocation :** ..... 22 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 3

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent :** ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## **D7 - Maison de Santé Pluridisciplinaire - Acquisition de la Maison médicale de la Source**

Rapporteur : Mme la Maire

Afin de conforter une offre médicale de qualité sur le territoire angérien et faciliter la coopération et la coordination médicales, un collectif de professionnels de santé s'est engagé dans la rédaction d'un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Désireuse de contribuer à améliorer l'offre de santé sur son territoire et compte tenu de la complexité de la procédure administrative, la Ville a accompagné les professionnels de santé dans les différentes étapes de construction de leur projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Jean-d'Angély sera un réseau de professionnels organisé autour du cabinet médical de la Source où sont regroupés, à ce jour, 6 médecins généralistes, 2 cardiologues, 1 infirmier ASALEE et une permanence de spécialistes.

Le projet de santé réalisé par le collectif de professionnels de santé a été déposé auprès des services de l'Agence Régionale de Santé. Celui-ci fait office de demande d'agrément « Maison de Santé Pluridisciplinaire » et devrait aboutir à un agrément du projet courant octobre 2023.

La Maison médicale de la Source appartient aujourd'hui à la Société d'Économie Mixte Saintongeaise (SEMIS) et est louée par 2 Sociétés Civiles de Moyens (SCM), l'une regroupant les deux cardiologues et l'autre, les autres professionnels de santé exerçant dans ce bâtiment.

Il s'avère que, depuis plusieurs années, les relations entre la SEMIS, bailleur, et les SCM, locataires, se sont tendues et qu'il n'apparaît plus possible de rétablir un climat plus serein dans cette relation contractuelle. Cette situation engendre un risque avéré de délocalisation des professionnels de santé hébergés dans les locaux de la Maison médicale de la Source vers d'autres locaux angériens ou sur d'autres communes, présentant ainsi un réel risque d'échec du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Afin de mettre un terme à ce conflit tout en sécurisant le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire et de s'assurer de la maîtrise de cet équipement structurant du projet, des négociations ont été menées avec la SEMIS pour que la Ville procède à l'acquisition du bâtiment et de son terrain d'emprise (parcelle cadastrée section AH n° 1276).





Cette acquisition se ferait en l'état des locaux et de leurs équipements, la SEMIS assurant néanmoins le remplacement de la chaudière vétuste afin de pouvoir assurer la campagne de chauffe hivernale.

La maîtrise de cet équipement présentera l'avantage pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély de pouvoir disposer d'une plus grande proximité d'intervention sur la Maison médicale et de pouvoir remettre à niveau le bâtiment afin de satisfaire aux standards de qualité d'accueil et de service que les usagers seront en droit d'attendre de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Un accord a pu être trouvé avec la SEMIS pour l'acquisition de la Maison médicale de la Source au prix de 315 000 € majoré d'un montant de 7 000 € correspondant aux travaux de remplacement de la chaudière, soit un prix total d'acquisition de 322 000 €.

Cet achat se ferait sous condition d'obtention de l'agrément pour le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. En effet, l'agrément « MSP » permettra à la Ville de solliciter différents partenaires financiers pour obtenir des subventions sur l'acquisition et la rénovation du bâtiment.

Entre l'Europe, l'Etat (DSIL et DETR), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime, la Ville peut espérer atteindre 80 % de subventions sur cette opération d'acquisition/rénovation.

Dans l'attente d'un retour du service des Domaines pour l'évaluation de la Maison médicale de la Source, il convient que le Conseil municipal décide du principe de cette acquisition selon les conditions présentées afin de permettre d'engager les démarches préalables à ce projet qui sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal pour approbation définitive.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de décider du principe de l'acquisition de la Maison médicale de la Source (parcelle cadastrée section AH n° 1276 d'une superficie de 2 415 m<sup>2</sup>) au prix de 322 000 €, les frais afférents à cette vente étant à la charge de la Ville de Saint-Jean-d'Angély ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230928-  
2023\_09\_D7-DE

AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023

Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.